

## Séance du 16 novembre 2022

**Nombres de membres afférents au Conseil Municipal : 23**

**En exercice : 21**

**Qui ont délibéré : 18**

**Date de convocation : 03/11/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de novembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

### PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Maryse FLANDRE
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Nathalie FERRAND
Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR	

**ABSENTS NON EXCUSÉS : 0.**

### ABSENTS EXCUSÉS :

Laurent PLACE  
Sandrine SOUCHET  
Jennifer VERTHY

Alain GILLES	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Gérard FOUCARD	donne pouvoir à	William BOUS
Marylène DELATRE	donne pouvoir à	Martine CAYRE
Hélène TELLIER	donne pouvoir à	Laure DESENDER

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ**

## 8. APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de FORMERIE

Vu la loi 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau et la Nouvelle loi sur l'Eau de décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;  
Vu l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis de la MRAE ne soumettant pas à évaluation environnementale l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de FORMERIE,  
Vu les pièces du dossier relatif à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux pluviales à soumettre à l'enquête publique ;  
Vu la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif du 1<sup>er</sup> juillet 2022, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur Christophe de Ponton d'Amécourt, cadre bancaire à la retraite, pour mener l'enquête publique,  
Vu le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur en date du 13 octobre 2022,  
Vu le mémoire en réponse de Monsieur le Maire de Formerie en date du 28/10/2022,  
Vu le rapport d'enquête publique du 02 novembre 2022,  
Vu les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur en date du 02 novembre 2022,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;
- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage à la mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux
- DIT que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie de FORMERIE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture de l'Oise
- DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,



William BOUS